



Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION
NORD - PAS-DE-CALAIS

Direction régionale
de l'environnement,
de l'aménagement
et du logement

Service milieux et
ressources naturelles

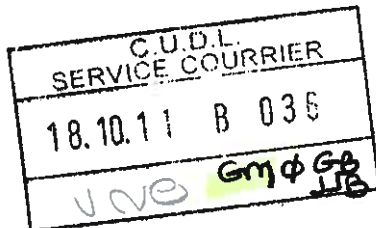
Affaire suivie par :

François Gabillard

Tél : 03 20 40 43 37

Fax : 03 20 13 48 78

francois.gabillard@developpement-durable.gouv.fr



Lille, le

03 OCT 2011

Madame la Présidente,

Lille Métropole Communauté Urbaine (LMCU) souhaite aménager une liaison intercommunale reliant les communes du nord et de l'ouest de l'agglomération. Ce projet, dit LINO, affirme une volonté de prise en compte du cadre de vie et de la biodiversité péri-urbaine. Cette exigence nécessite l'examen approfondi et rigoureux de l'ensemble des données disponibles en la matière et l'intégration des enjeux de préservation des espèces et habitats dans la définition même du tracé de cette voirie nouvelle.

Sur le tracé de la LINO, la carrière de Loos-lez-Lille représente un espace abritant une biodiversité remarquable. Cette zone est d'ailleurs reconnue dans l'inventaire des sites d'intérêt écologique produit en 1992 par LMCU. Comme cet inventaire le signale, il s'y trouve, en particulier, l'une des rares colonies de reproduction du Goéland cendré en France. Lors de la saison de reproduction 2011, cette carrière était fréquentée par 50 Goélands cendrés adultes, dont 7 couples reproducteurs. En 2010, elle abritait 19 couples pour une population nicheuse française estimée entre 48 et 50 couples seulement, essentiellement présente en Nord Pas-de-Calais (P. Camberlein, Groupe Ornithologique et Naturaliste du Nord et du Pas-de-Calais (GON), publication de la revue *Ornithos*). Cette colonie de Goéland cendré représente donc un enjeu de conservation majeur de portée régionale et nationale.

La colonie correspond également à un enjeu réglementaire puisque l'espèce est protégée au titre de l'art L411-1CE. L'arrêté ministériel du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection précise que sont interdits la destruction des spécimens, nids et œufs de Goéland cendré, mais aussi leur

Mme la Présidente
Lille Métropole Communauté Urbaine
1, rue du Ballon
BP 749
59 034 Lille cedex

perturbation intentionnelle, ainsi que l'altération, la destruction et la dégradation de leurs habitats de reproduction et aires de repos. Passer outre ces interdictions constitue un délit.


D'autres espèces protégées, par la même réglementation, trouvent refuge au sein de la carrière, en particulier sa partie est, où se trouvent des secteurs en cours d'exploitation ou remaniés de façon suffisamment douce pour permettre l'expression de la biodiversité. De façon non exhaustive, le GON et l'association Entreliares ont répertorié, au sein de la flore, le Gnaphale jaunâtre, chez les Amphibiens, le Crapaud commun, les Tritons alpestre et crêté, et, parmi les Oiseaux, la Chouette chevêche ou l'Hirondelle de rivage, entre autres. Cette diversité est liée à une mosaïque d'habitats due à une topographie complexe, des substrats xérophiles, la présence de points d'eau et l'existence de fronts de taille, le développement d'une végétation spontanée.

L'actuel projet de LINO (tronçon entre la D48 et la D48a) passe au niveau des zones d'intérêt écologique, au sein de la carrière de Loos-lez-Lille, où se reproduit le Goéland cendré : il apparaît donc en l'état incompatible avec le respect de la réglementation précédemment évoquée au titre des diverses espèces citées. Pour éviter la destruction, une révision du tracé de sorte à contourner le secteur de la carrière serait donc nécessaire. Le dialogue avec les associations suivant ce patrimoine naturel, GON et Entreliares, doit permettre cet ajustement et la définition de mesures de gestion du site permettant la préservation des espèces considérées. En effet, au-delà de l'emprise de la voirie, les modalités d'usage et d'entretien du site, après la fin de l'exploitation, conditionnent également étroitement le devenir des espèces. Un plan de gestion conservatoire adapté et expert sera donc attendu dans le cadre des projets de l'Espace Naturel Métropolitain lillois sur cet espace.

Je souhaite que ces informations vous permettent une prise en compte exemplaire des enjeux de conservation de la biodiversité remarquable au niveau de cette carrière péri-urbaine. Une stratégie d'évitement de l'impact sur les habitats des espèces protégées doit donc être élaborée par l'ajustement du tracé au niveau de la carrière de Loos-lez-Lille afin de préserver les espèces et de respecter la réglementation sur leur protection.

Dans l'attente de vos réflexions sur l'évolution du projet de LINO, je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de ma considération la plus distinguée.

Pour le préfet et par délégation,
le directeur régional de l'environnement,
de l'aménagement et du logement



Michel Pascal

Copies :

Monsieur le Directeur, DREAL service ECLAT
Monsieur le Directeur, DREAL, UT de Valenciennes (thématique carrière)
Monsieur le chef du service départemental de l'ONEMA du Nord
Monsieur le chef du service départemental de l'ONCFS du Nord
Monsieur le Directeur, DDTM du Nord